CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT
1 rue de la Tour
67720 HOERDT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 A 18 H 30

Date de la convocation : 10 février 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 10 Membres excusés : 7 Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :
Pour le Conseil Municipal :
Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,
Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND,
Monsieur Mathieu TAESCH,

Pour les personnes extérieures :
Mesdames Caroline OFFERLE, Andrée FRITZ, Christine KLEINMANN,
Messieurs Charles BRANDT, Antoine JUND.

Membres absents excusés :
Mesdames Béatrice DERLAND, Caroline MAECHLING, Catherine MISCHLER, Martine PIRON, Sarah ERNEWEIN, Christiane SAEMANN,

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BRANDT

CA/2025/001 : OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président ouvre la séance et demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 qui a été transmis en son temps.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit en demandant aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 10 février 2025.
Le point sur l'augmentation du tarif des repas de l'Alsacienne de restauration qui était inscrit en point divers fera l'objet d'une délibération.

Monsieur Charles BRANDT est nommé secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Publié le 18 février 2025
Transmis à la Préfecture le 21/02/25

Pour extrait conforme,
Hoerdt, le 18 février 2025

C.C.A.S. DE HOERDT 67720

Le secrétaire de séance,
Charles BRANDT

Le Président,
Denis RIEDINGER

Accusé de réception en préfecture
067-266700749-20250217-CA-2025-001-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025